

de détruire notre commerce avec le Levant, en voilà assez pour justifier le traité. La politique ministérielle a mérité l'opprobation non-seulement de presque tous les membres de la chambre, mais même de la majorité du peuple."

M. Hume a attaqué à son tour la politique extérieure, et principalement la conduite de lord Ponsonby. Il a proposé quelques amendemens dont le but est de protester contre toute interruption de la paix, et de déclarer que la chambre voit avec une grande sollicitude la rupture des relations amicales avec la France, et la conclusion d'une convention avec les gouvernemens militaires d'Autriche, de Prusse et de Russie. Il a exprimé, en terminant, le vœu que les dépenses ne soient pas accrues, et le regret que l'on ne soit pas occupé de la détresse nationale. Ces amendemens ont été appuyés par M. Warburton.

Sir Robert Peel a exprimé l'opinion qu'une bonne intelligence et une alliance cordiale entre l'Angleterre et la France sont essentiellement dans l'intérêt de la paix et du bien-être de l'Europe. Lord Palmerston a donné, sur les procédés tenus envers le gouvernement français, à l'occasion du traité du 15 juillet, des explications qui ont déterminé M. Hume à retirer ses amendemens, et l'adresse a été adoptée.

Le 27, la reine a reçu l'adresse des lords. Ce même jour, sir R. Inglis a fait observer, aux communes, que le discours de la couronne se taisait sur la question de la révocation de l'union en Irlande. Il a dit que M. Daniel O'Connell avait mis tout citoyen, dans le royaume uni, en demeure de rester conservateur ou de se déclarer pour la révocation de l'union. L'orateur a demandé si lord John Russell était disposé à accepter cette alternative. Ce dernier ne s'est pas cru personnellement obligé de répondre à cette question.

—On est fort en peine, à Londres, de savoir de quel côté sera la majorité aux communes. D'après les premiers calculs, il semblerait que la force des deux grands partis dont elles se composent sera divisée à peu près également.

SITUATION OFFERTE.

MM. LES CURÉS qui auraient quelque INSTITUTEUR à recommander sont priés de l'adresser à ce Bureau, ou à M. le CURÉ de l'ACADIE. On préférerait un Instituteur marié dont la femme pourrait tenir une école de filles.

PUBLIÉ PAR J. C. PRINCE, P. TRÉ. DE L'ÉVÊCHÉ. } MONTREAL :
 IMPRIMÉ PAR J. A. PLINGUET, IMPRIMEUR. } RUE ST. DENIS.